



Assurance emprunteur MAGFI 2016

COMMENT SOUSCRIRE ?

À l'occasion de votre demande de prêt, **vous allez effectuer une demande d'adhésion au contrat d'assurance emprunteur MAGFI 2016** (référence 0911Q). Afin de faciliter vos formalités médicales, nous vous recommandons de suivre chaque étape de souscription et de profiter des différents services médicaux mis à votre disposition.

▶ PANORAMA DES GARANTIES ET RISQUES COUVERTS

VOTRE CONTRAT MAGFI 2016 EN UN COUP D'OEIL

GARANTIES	DÉCÈS	Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	Incapacité Temporaire Totale (ITT) et Invalidité Totale (INV) - en option
Personnes assurables	Personnes physiques ayant la qualité d'emprunteur, coemprunteur, caution.		
Prêts assurables	Prêts immobiliers professionnels ou personnels, Ouvertures de crédit et les crédits permanents renouvelables		Attention : ne sont pas assurables en ITT/INV les ouvertures de crédit et les crédits permanents renouvelables
Age limite d'adhésion	70 ans		60 ans
Age limite de garantie	80 ans	70 ans	65 ans
Formalités médicales	Questionnaire de Santé + Questionnaire Personnel et Financier + Examens médicaux pris en charge par CNP Assurances		
Période d'attente	NON		
Période de franchise	NON		90 jours
Définition des garanties	Décès Perte Totale et Irréversible d'Autonomie		ITT « Sa profession » (ou ses activités non pro) pendant 3 ans Puis Invalidité Totale « Toute profession » (ou toute activité non pro)
Nature des prestations	Capital restant dû Montant autorisé pour les OC		Prise en charge des échéances (x quotité assurée jusqu'à 8000 euros /mois)

▶ CONSTITUER UN DOSSIER COMPLET ET RECEVOIR UNE REPONSE SOUS 48H

L'assureur sera en mesure de vous communiquer sa décision médicale à réception d'un dossier complet comprenant l'ensemble des pièces listées dans le tableau.

- ✓ Demande d'Adhésion / Questionnaire de Santé
- ✓ Le Questionnaire relatif à la situation personnelle et financière
- ✓ Une copie de l'offre de prêt ou une copie du tableau d'amortissement ou l'avis favorable du comité crédit.
- ✓ Formalités médicales (Visite Médicale et Bilan de santé)



Veillez noter que pour les demandes d'adhésions simultanées au contrat d'assurance emprunteur standard et au contrat MAGFI, les 2 dossiers doivent être remis ensemble à votre conseiller.



FORMALITES MEDICALES UN ACCOMPAGNEMENT HAUT DE GAMME

UN RESEAU MEDICAL PERFORMANT A VOTRE DISPOSITION

Pour effectuer facilement vos formalités médicales, CNP Assurances et les Caisses régionales du Crédit Agricole vous proposent différents réseaux agréés :

Pour plus de proximité :

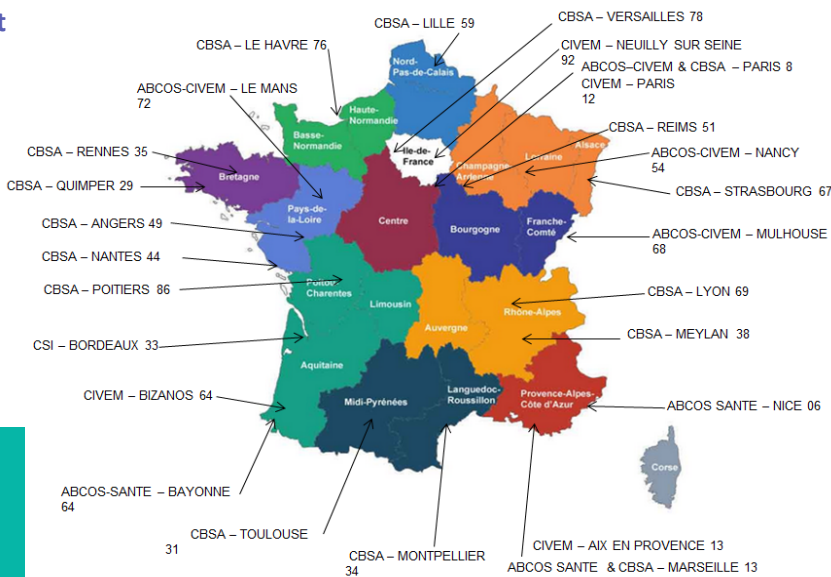
Vous accédez au **1er réseau médical de France**. Un **service de géolocalisation** permet de proposer les médecins et laboratoires agréés les plus proches de votre domicile. **Notre réseau médical permet de couvrir plus de 90% du territoire français** et de proposer un point de rendez-vous dans un rayon de **15 à 20km** du domicile de l'assuré.

Pour plus de rapidité :

Vous avez également accès à l'un de nos **28 centres médicaux complémentaires offrant des services haut de gamme**: ils permettent d'obtenir un rendez-vous sous 3 jours pour réaliser toutes les formalités médicales en un seul rendez-vous et un seul lieu.

Nos engagements QUALITE avec nos centres médicaux

- ▶ Des examens réalisés en un seul rendez-vous et en un seul lieu
- ▶ Un rendez-vous fixé en moins de 3 jours
- ▶ Un examen complet sans attente
- ▶ Des examens réalisés dans un délai moyen de 2 heures
- ▶ Des analyses 100% gratuites
- ▶ Des résultats d'analyses sous 48 heures et généralement télétransmis



CONTACTS UTILES

CBSA	➔ N°	09 69 32 34 43*
ABCOS - CIVEM	➔ N°	09 69 32 27 32*
CSI (Bordeaux)	➔ N°	05 56 24 17 20*

*Prix d'un appel local

CE DOCUMENT N'A PAS DE VALEUR CONTRACTUELLE

Le contenu du présent prospectus ne vaut qu'en application du contrat-groupe d'assurance 0911Q MAGFI auquel votre Caisse Régionale du Crédit Agricole a adhéré auprès de CNP Assurances pour la couverture des prêts.

Contrats d'assurance distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 30 rue Pierre Bretonneau BP 39923 - 66832 PERPIGNAN CEDEX 9 - 776 179 335 RCS PERPIGNAN - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669.



Le contrat d'assurance de groupe MAGFI 2016 - 0911Q proposé par votre Caisse régionale est souscrit auprès de CNP Assurances. Les événements garantis et les conditions figurent dans la notice d'information du contrat d'assurance.

CNP Assurances - Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Entreprise régie par le code des assurances - Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 PARIS CEDEX 15 - Tél : 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS